

Compte-rendu
Commission Technique MRC
20/05/2023 de 18H15 à 19H20

Membres de la CT présents : Frédéric LOUVET, Mathieu BATTE, Samuel CAILLET, Maxime CHADEFFAUD, Olivier DELAUNAY, Jean DUBUSSE, Romuald MULOT, Sébastien VIDEMONT, Benoît LAPOUGE.

Invités : Philippe CARRIER, Sébastien CONSTANT, Ayrton GRANDVOINNET, Virginie LAPOUGE.

Secrétaire de séance : Benoît LAPOUGE

- **Question relative au règlement MRC : Pénalité pour bouée manquée quand tour non validé**

Question : Un bateau loupe une bouée et ne la reprend pas mais tape la 5 ou cale dans le même tour. Son tour n'est donc pas compté par la boucle / le logiciel.
Doit-on pénaliser un tour qui n'a pas été comptabilisé ?

Réponse de la CT : Une bouée manquée = 1 tour de pénalité même si le tour n'est pas validé.
C'est la faute du manquement de bouée qui est pénalisée d'un tour.

- **Nitro**

Au 01/01/2024, 16% en poids, 12% en volume de nitro maximum.
Imbra doit mettre en place un protocole pour les championnats du monde.

Question : Comment et qui mesure le taux de nitro ?

En voiture, le réservoir est calibré.

Un envoi au laboratoire est envisagé mais semble trop compliqué à mettre en œuvre.

Mesure : utilisation d'un densimètre double (tarif entre 20€ et 30€).

Le financement de l'achat de ce densimètre est à réfléchir.

Il est précisé la nécessité qu'il y ait un protocole de test. Maxime CHADEFFAUD rédige une proposition de protocole.

Contrôle : Le contrôle est envisagé en pré-grille pour l'ensemble des concurrents.

Tous les organisateurs de championnat et coupe de France doivent prévoir :

- Le contrôle du nitro
- Le contrôle du bruit

Question : Le matériel nécessaire pourrait-il être financé par la fédération ?

Philippe CARRIER rappelle que le rôle de la fédération est la promotion du modélisme naval. Elle n'a pas vocation à financer le matériel nécessaire aux contrôles.

Des devis seront demandés afin d'avoir une information précise concernant les tarifs.

- **Comptage**

Il est souligné que le comptage fonctionne parfaitement lors de ce championnat.

Nous avons un système de comptage au Nord et un système de comptage au Sud.
Il manque un boîtier pour le comptage du Nord + un câble coaxial à commander chez AMB.
Cet achat sera pris en charge par le club de Metz et de Beauvais (à confirmer selon le tarif).
Mathieu BATTE se renseigne du prix.

- **Couleur des bateaux**

Question : *Plusieurs bateaux ont les mêmes coloris, d'où des difficultés à se repérer pour les concurrents. La commission technique peut-elle intervenir ?*

Rappel du règlement : Les bateaux doivent être peints dessus et également dessous.

Réponse de la CT : Concernant la différenciation des bateaux, il n'y aura pas d'intervention de la commission technique. Chacun est libre des couleurs de son bateau.
Cependant, la commission technique peut intervenir dans le cas de bateaux non visibles.

- **Bruit**

Question : *Quelles sont les directives concernant le bruit pour ce championnat ?*

Réponse de la CT : Les concurrents ayant été prévenus l'an dernier quand leur bateau était au-dessus du nombre de décibels toléré (85 dB) sans que des sanctions soient appliquées, la décision est une application du règlement lors des finales.

Cependant, considérant le contexte de ce championnat (plan d'eau, sonomètre,...), le niveau maximum retenu est de 88 dB. Ainsi, les concurrents ayant des modèles au-dessus de 88 dB seront disqualifiés.

Il est précisé que les concurrents possédant des bateaux faisant plus de 87 dB en ont été informés lors de leur première manche. Il leur a été demandé de faire le nécessaire pour réduire le bruit.